



■ AU FIL DE LA SÉANCE

HOMMAGE ■ Minute de silence

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, les élus ont observé une minute de silence à la mémoire de Bernard Farion, ancien vice-président de la Région Centre (aujourd'hui région Centre-Val de Loire) et ancien conseiller municipal de Chartres, décédé, début février, à l'âge de 74 ans. « Nous avons une chose en commun. Bernard Farion était un amoureux de l'Afrique », a évoqué Jean-Pierre Gorges. « Il avait épousé l'Afrique. J'ai un peu fait la même chose. » ■

ÉGALITÉ ■ Un rapport éclairant

Le premier rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, au sein de la Ville de Chartres, a été présenté aux élus. On y apprend, notamment, que 27 % des associations chartraines sont présidées par des femmes, 33 % des bénévoles sont des femmes ou encore que 17 % des employées de la Ville travaillent à temps partiel. ■

CULTURE ■ Des déplacements prévus

Isabelle Vincent, adjointe au maire en charge de la culture, se rendra à Arles (Bouches-du-Rhône), du 22 au 25 mars, pour participer aux 15^e Rencontres de l'association des biens français du patrimoine mondial. L'élue effectuera, également, un déplacement à Saint-Étienne (Loire), du 29 au 31 mars, pour le congrès de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), à la Cité du design, à l'occasion de la biennale internationale du design. ■

FAÇADES ■ Extension du périmètre

Des aides municipales seront accordées aux propriétaires, dans le cadre de la réhabilitation des places de l'hypercentre. Le périmètre initial de l'opération est étendu dans la rue Saint-Michel, entre la rue du Lin et la rue aux Ormes. ■

PROJET D'A 154 ■

Un débat réclamé

David Lebon (PS) a suggéré qu'un débat soit organisé, lors d'une prochaine séance plénière à la Ville ou à l'Agglomération, suite à la remise des conclusions de l'enquête publique, dans le cadre du projet de concession autoroutière A 154 (*voir nos éditions d'hier et de lundi*). Sa demande a été acceptée par le maire. ■